

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 16 \(3\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880](#)

## Jean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 16 (3)

Collation 1 p. (80v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880, consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52567>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 février 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tribunal de commerce de Saint-Quentin](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

### Description

Résumé Godin informe le greffier du tribunal de Saint-Quentin qu'il ne se rendra pas à la convocation à la réunion relative à la faillite de Chantereaux, quincaillier à Saint-Quentin, affaire dans laquelle il est créancier pour un montant de 125,55 F.

NotesLa lettre est signée par Alexandre Tisserant « Pour Mr Godin ».

## Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Chantereaux \[monsieur\]](#)

Lieux cités[Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Quie 9. Jovier, 1880

Monsieur le Greffier de Tribunal de  
Lyonnais,

J. Quentin

La somme dont je suis créancier de la faillite de M. Lheroy, de  
quincailles, à J. Quentin est de trop peu et d'importance pour que le frais de  
vis de me rendre vis de me faire représenter à la réunion de bonis pour laquelle  
vous m'avez convoqué.

Je vous prie de faire connaître au syndic qui sera nommé, ma qua-  
lité de créancier et le montant de ma créance qui s'élève en principal, frais de  
protêt et de retour à fr. 121. 1/2. dont je justifierai lorsque sera venu le moment  
de la vérification.

Avec, Monsieur, mes remerciements et l'assurance de ma parfaite con-  
servation.

Pour M. Lheroy.

J. Quentin